



Chœur Symphonique de Sherbrooke (CSS)

Mémoire présenté au Ministre de la Culture et des communications du Québec dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle

Le 30 mars 2016

Résumé

Le Chœur symphonique de Sherbrooke souscrit aux principes énoncés pour guider le renouvellement de la politique culturelle du Québec, étant entendu que le principe d'équité implique un soutien adéquat au développement de la culture dans les régions.

La politique culturelle doit faire en sorte que les organismes de loisir culturel tels que le Chœur symphonique puissent œuvrer dans un environnement favorable, ce qui requiert des mesures gouvernementales de soutien aux musiciens professionnels qui accompagnent le chœur dans ses réalisations.

Les municipalités assument de plus grandes responsabilités en matière de développement culturel. La politique culturelle doit faire en sorte qu'elles disposent de moyens conséquents.

Chœur Symphonique de Sherbrooke (CSS)

Mémoire présenté au Ministre de la Culture et des communications du Québec dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle

Présentation du Chœur symphonique de Sherbrooke

Le Chœur symphonique de Sherbrooke (CSS) est un chœur d'une centaine de voix mixtes de tous âges, qui s'est donné pour mission de promouvoir le chant choral et l'art lyrique auprès de ses membres et de la population de la grande région sherbrookoise. Fondé en 1980, le Chœur célèbre cette année ses 35 ans d'existence. Le Chœur se consacre principalement à la présentation des grandes œuvres du répertoire classique. Le Chœur est un organisme reconnu par la Ville de Sherbrooke, ce qui lui vaut de recevoir un soutien financier dans le cadre du programme d'appui aux organismes de loisir culturel. Le Chœur est membre de l'Alliance des chorales du Québec et du Conseil de la culture de l'Estrie. Bien qu'il soit un organisme de loisir culturel, le Chœur symphonique s'est donné pour mission d'offrir des prestations de haute qualité qui lui valent d'être reconnu dans le milieu.

Avis concernant le renouvellement de la politique culturelle

L'avis du Chœur symphonique porte sur deux des sept grands thèmes identifiés dans le *Cahier de consultation*, soient (3) *Le rapport du citoyen à la culture*, et (7) *La gouvernance et le financement*.

Le Chœur appuie par ailleurs la démarche des organismes regroupés au sein du Conseil de la culture de l'Estrie afin que la politique culturelle renouvelée reconnaisse et soutienne le développement culturel au sein des régions.

Au préalable le Chœur se déclare en accord avec les principes énoncés comme devant guider l'élaboration de la politique culturelle renouvelée. Certains de ces principes trouvent d'ailleurs un écho particulier dans les activités du Chœur symphonique.

Les principes

Les membres du Chœur reconnaissent d'emblée le *caractère essentiel de la culture (A)*. Plus qu'une simple activité de loisir, l'apprentissage et la présentation d'œuvres majeures du répertoire choral mobilisent les membres du Chœur qui y consacrent un nombre significatif d'heures de travail individuel et d'heures de

répétition. Le Chœur est en soi un lieu d'enracinement, de dialogue interculturel et de cohésion sociale. Plusieurs de ses membres appartiennent au Chœur depuis ses débuts et en sont très fiers.

Quant à *l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture (C)*, le Chœur y adhère de façon tangible en donnant accès au répertoire de chant choral à des publics élargis. Ainsi, outre ses concerts réguliers, le Chœur était du programme des Concerts de la Cité, en offrant en août dernier une prestation très appréciée au Théâtre Granada, dans le cadre de la politique de diffusion de la culture de la Ville de Sherbrooke. Le Chœur est constamment à la recherche de nouveaux membres pour soutenir ses activités et renouveler ses effectifs.

Les activités du Chœur contribuent, au quotidien, à *L'affirmation du caractère francophone du Québec (D)*, puisque tout s'y passe en français et que ses programmes de concert comportent de nombreuses œuvres du répertoire choral francophone.

Le Chœur est ouvert à tous et compte parmi ses membres des choristes adultes, hommes et femmes, de tous âges et de toutes origines. Ainsi, *La reconnaissance de la diversité (F)* et *La recherche d'équité (H)* s'y manifestent de façon très concrète.

(3) Le rapport du citoyen à la culture

Le *Cahier de consultation* énonce «(qu')on met de l'avant aujourd'hui une vision du citoyen actif, porteur et acteur de sa culture, partie prenante de la construction de la culture et des politiques qui le concernent.» Cet énoncé correspond on ne peut plus à la réalité du Chœur symphonique, lequel parvient, depuis ses débuts, à vivre et à se développer en tirant le meilleur parti de ses propres ressources et de celles de son milieu.

L'existence et le développement du Chœur symphonique sont très liés à l'existence et au développement du milieu musical local et régional. À cet égard, la région de l'Estrie est favorisée du fait de la présence de l'École de musique de l'Université de Sherbrooke et de la présence du Centre d'Arts Orford.

Ceci dit, le bassin de ressources professionnelles disponibles pour répondre aux besoins du chœur n'est pas illimité. Pour offrir ses deux concerts annuels, le Chœur fait appel à des musiciens professionnels dont les conditions d'exercice de leur art sont généralement précaires. En répertoire classique, un nombre restreint de musiciens professionnels peuvent réellement vivre de leur art. Or, la présence

et la disponibilité de telles ressources sont des éléments déterminants de la vitalité de la vie culturelle régionale. Mettre le citoyen au cœur du développement culturel est tout à fait indiqué, il faut par ailleurs que l'État crée des conditions pour que ce développement se réalise dans un environnement où les artistes et les créateurs sont présents pour accompagner et soutenir le développement culturel. Les rapports très harmonieux entre le Chœur symphonique de Sherbrooke et les musiciens professionnels qui prennent part à ses concerts illustrent la collaboration féconde qui peut s'établir entre un organisme de loisir culturel et les artistes professionnels. Il faut cependant souhaiter que les conditions générales d'exercice des musiciens du répertoire classique s'améliorent. Le gouvernement peut certainement y voir.

En réponse à certaines questions du cahier de consultation :

(14) Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique?, et

(15) Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique?

En 2013, le gouvernement fédéral a instauré un «crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants». Nous apprenons que ce crédit sera réduit en 2016 et ensuite aboli en 2017. Le ministre canadien des finances fait valoir que l'abolition de ce crédit vise à simplifier le régime fiscal et que l'ensemble des nouvelles mesures de soutien à la famille procureront de meilleurs avantages aux familles. Il serait par ailleurs intéressant de connaître l'impact que cette mesure ciblée a pu avoir sur le développement de l'éducation culturelle et sur le soutien aux artistes professionnels qui ont pu en bénéficier indirectement.

(17) Comment encourager et reconnaître davantage l'engagement des citoyens dans la vie culturelle par le bénévolat et la philanthropie?

Les organismes culturels peuvent bénéficier du statut «d'organisme de bienfaisance enregistré» qui leur permet d'émettre des reçus donnant droit à des avantages fiscaux. Le Chœur symphonique bénéficie de ce statut et reçoit annuellement des dons, lesquels demeurent modestes. Le gouvernement du Québec pourrait envisager de bonifier les avantages fiscaux attribués aux dons destinés aux organismes et activités culturelles.

(18) Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture?

Le loisir culturel permet d'établir un lien entre l'ensemble des citoyens et les artistes professionnels. En participant à des activités de loisir culturel, les citoyens découvrent et apprécient mieux l'apport de la dimension culturelle dans leur vie. Ils s'en portent mieux et ils se soucient davantage de l'appui que l'État doit apporter à la vie culturelle.

(7) La gouvernance et le financement

Comme l'indique le cahier de consultation, les municipalités sont devenues un partenaire de premier ordre dans le développement de la culture. Le Chœur symphonique bénéficie du statut d'organisme reconnu par la Ville de Sherbrooke et obtient de ce fait un soutien financier appréciable. Il reste à souhaiter que l'attribution de responsabilités plus importantes au niveau municipal s'accompagne de moyens correspondants pour soutenir les organismes et le milieu culturel.

Le Chœur symphonique reconnaît qu'il y a lieu de diversifier les sources de financement des activités culturelles et il entreprend des démarches en ce sens auprès d'entreprises de la région. Une bonification des incitatifs fiscaux, telle qu'évoquée précédemment, serait de nature à encourager l'appui du secteur privé.

Nous sommes confiants que cet appel à la diversification des sources de financement ne vise pas à soulager un gouvernement désireux de se départir de ses responsabilités. La diversification devrait avoir pour objectif d'accroître le soutien aux activités et initiatives culturelles.

Le développement culturel en région

De concert avec les organismes regroupés au sein du Conseil de la culture de l'Estrie, le Chœur symphonique de Sherbrooke souhaite vivement que la nouvelle politique culturelle du gouvernement du Québec verra à maintenir et accroître le soutien des organismes publics aux activités et aux initiatives culturelles en région. Elle respectera ainsi le principe d'équité qui doit guider le renouvellement de sa politique culturelle.

Le tout respectueusement soumis.

Robert Tétrault, vice-président
Chœur symphonique de Sherbrooke